

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

**DEUXIÈME COMMISSION, 1151^e
SÉANCE**

Mardi 21 novembre 1967,
à 15 h 15



NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 39 de l'ordre du jour:

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel: rapport du Conseil du développement industriel (suite) 237

Président: M. Jorge Pablo FERNANDINI
(Pérou).

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel: rapport du Conseil du développement industriel (suite) [A/6703, chap. IX; A/6715/Rev.1, A/6800, A/6808, A/C.2/L.973, A/C.2/L.974]

1. M. KASSUM (Secrétaire de la Commission) fait observer que l'exposé des incidences financières (A/C.2/L.974) du projet de résolution A/C.2/L.973 est fondé sur la version originale du projet. A la séance précédente, cependant, les auteurs ont annoncé certains amendements au paragraphe 2 du dispositif, et M. Kassum croit comprendre que le projet révisé n'entraîne pas d'incidences financières.

2. M. PLEHN MEJIA (Mexique) dit que sa délégation attache une importance particulière à la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en tant qu'organisation capable d'exercer l'action voulue pour accélérer le développement industriel de son pays et d'autres pays en voie de développement. Les travaux de la nouvelle organisation en sont évidemment à leurs débuts, mais le Directeur exécutif a manifestement tenu compte, lorsqu'il a établi le programme de travail de l'ONUDI pour 1968 (ID/B/20), des principes exposés dans la résolution 1 (I) du Conseil du développement industriel concernant son programme de travail et ses activités futurs (voir A/6715/Rev.1, annexe VIII).

3. Toutefois, si l'ONUDI veut utiliser au mieux les ressources disponibles, elle fera bien de se borner à l'exécution des recherches nécessaires pour appuyer les activités opérationnelles en cours. Certaines des recherches à long terme envisagées au paragraphe 2, alinéa d, ii, du dispositif de la résolution 1 (I) du Conseil, par exemple, ne devraient être entreprises que sur la demande expresse d'un pays, et les fonds requis pour l'organisation des cycles d'études et groupes de travail mentionnés à l'alinéa d, iii, du paragraphe 2 seraient consacrés avec plus de profit aux activités opérationnelles. Il convient d'ailleurs de se souvenir qu'à sa première session, le Conseil n'a défini que des objectifs à court terme et qu'il n'a

pas encore élaboré de programme à long terme visant des objectifs plus ambitieux.

4. Le Gouvernement mexicain se prépare à participer au Colloque international sur le développement industriel. Il espère que ce colloque permettra d'utiliser l'expérience et les connaissances techniques des autres pays, pour accélérer la croissance industrielle des pays en voie de développement.

5. Il faudra de toute évidence modifier la structure actuelle du secrétariat de l'ONUDI si l'on veut qu'il s'acquitte de la tâche que l'Assemblée lui a confiée dans sa résolution 2152 (XXI). Cependant, les changements à apporter dépendront du nombre et de la nature des demandes des gouvernements, de ses opérations locales d'assistance technique et autres, et des études qu'il devra entreprendre à la requête de l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies. Par conséquent, de l'avis de la délégation mexicaine, il conviendra non seulement d'élargir les activités du secrétariat, mais encore de les décentraliser, pour qu'il acquière une connaissance directe des besoins réels des régions les moins développées. Toutefois, pour obtenir les meilleurs résultats, les conseillers industriels auprès des pays en voie de développement ne devront être nommés que pour un temps limité et à des fins précises.

6. Nul ne nie que l'accélération de la croissance industrielle des pays en voie de développement dépend au premier chef de l'action de ces pays eux-mêmes, mais la coopération internationale a un grand rôle à jouer pour les aider à obtenir des résultats concrets. Aussi est-il regrettable que le manque de fonds empêche le secrétariat de donner rapidement suite aux demandes des différents pays et que certaines délégations soient encore opposées à la réunion d'une conférence chargée d'annoncer des contributions à l'ONUDI. M. Plehn demande instamment à tous les Etats Membres de tout mettre en œuvre pour aider l'Organisation à surmonter ces problèmes et à devenir pleinement opérationnelle.

7. En conclusion, la délégation mexicaine remercie le Gouvernement autrichien pour l'appui généreux qu'il apporte à l'ONUDI.

8. M. EHSASSI (Iran) dit que la création de l'ONUDI a réalisé un espoir nourri depuis longtemps par les pays en voie de développement, celui de voir un mécanisme efficace des Nations Unies les aider pendant le processus complexe de l'industrialisation. Le programme de travail transitoire pour 1968 (ID/B/20) reflète certaines différences entre les groupes de pays, mais il est encourageant car il donne la priorité aux activités opérationnelles et aux études orientées vers l'action. Il convient de se féliciter de l'accent mis sur le rôle de l'ONUDI en tant que centre de coordination

des activités de développement industriel poursuivies par les organismes des Nations Unies. Il faut reconnaître l'importance des projets agricoles, mais il n'y a pas de solution unique au problème complexe de l'accélération de l'industrialisation dans les pays en voie de développement, et chaque gouvernement doit déterminer le meilleur moyen d'assurer l'industrialisation avec l'aide de l'ONUDI et de ses conseillers en mission. La délégation iranienne accueille donc avec satisfaction la proposition tendant à affecter des conseillers industriels aux bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et espère que le nombre de ces conseillers augmentera.

9. Il y a lieu de prendre toutes les mesures voulues pour accroître les ressources de l'ONUDI, de façon à renforcer sa capacité d'action. Il faut espérer en particulier que les pays développés annonceront des contributions substantielles lors de la conférence d'annonce de contributions à l'ONUDI qui se tiendra en 1968.

10. La délégation iranienne espère que le Colloque international sur le développement industriel jettera les bases d'activités constructives pour l'avenir.

11. Elle tient à exprimer ses remerciements au Directeur exécutif de l'ONUDI pour son travail et se déclare convaincue que l'organisation contribuera notablement à l'industrialisation des pays en voie de développement.

12. M. ABEL (Etats-Unis d'Amérique) déclare que si des améliorations sensibles ont été enregistrées dans la production industrielle des pays en voie de développement, il faudra cependant faire des efforts accrus pour diminuer l'écart entre ces pays et les pays développés et pour augmenter la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale. A cette fin, il faut trouver le moyen d'élargir la base industrielle mondiale et aussi d'exploiter au maximum les installations industrielles existantes.

13. Les résultats de la récente Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions au PNUD sont encourageants: outre que le niveau de 1967 a été dépassé d'environ 12 millions de dollars, bien que bon nombre d'Etats Membres traversent une période de grosses difficultés financières, un accord unanime s'est fait sur les objectifs essentiels de préinvestissement, de formation en association et de recherche. La création de l'ONUDI, maillon nécessaire dans une chaîne d'organismes dont les activités sont intégrées et coordonnées, donnera un nouvel élan aux plans et aux investissements industriels, ce qui réduira l'écart entre les espoirs et les réalisations dans l'important domaine de l'industrialisation. La nouvelle organisation peut contribuer à combler le fossé entre les pays industriels et ceux qui aspirent à le devenir, dans un climat de coopération et de profit réciproques; en fait, vu le progrès technique, une proportion croissante des activités industrielles qui se prêtent particulièrement à l'emploi d'une nombreuse main-d'œuvre devraient être entreprises par les pays en voie de développement.

14. Il est essentiel que ces pays ne se bornent pas à créer de nouvelles capacités industrielles, mais

utilisent les capacités existantes. Il a été estimé que dans certains pays, moins d'un tiers de la capacité existante est pleinement exploitée; par conséquent, on pourrait augmenter la productivité à bien moindre frais, bien plus rapidement et d'une manière beaucoup plus rationnelle en se servant des capacités inutilisées plutôt qu'en construisant de nouvelles installations. A vrai dire, vu les tendances inflationnistes actuelles, il conviendrait de souligner que la construction de nouvelles installations dans un domaine donné ne devrait bénéficier d'un appui international que si les capacités existantes étaient exploitées à fond.

15. L'explosion démographique, accompagnée de l'amélioration des moyens de communication, a eu des effets profonds sur l'offre et la demande au cours de la présente décennie, tandis que les marchés communs et les pactes commerciaux régionaux ont sensiblement modifié les économies industrielles. L'une des grandes possibilités qui s'offrent à l'ONUDI est de déterminer les incidences de ces faits nouveaux et de faire en sorte que les nouveaux arrangements donnent le maximum de résultats dans l'industrie. L'Organisation pourrait consacrer une bonne partie de son programme de travail futur à des problèmes de ce genre. A cette fin, elle devrait laisser de côté les nombreux projets orientés vers la recherche qui convenaient davantage à l'ancien Centre de développement industriel, et mieux adapter ses activités de recherche aux problèmes pratiques qui se posent dans les pays en voie de développement.

16. Le programme de travail révisé de l'ONUDI pour 1968 qui figure dans le document ID/B/20 ne reflète pas la transformation notable des activités de développement industriel que le Conseil du développement industriel avait envisagée. Certains projets ont été éliminés et d'autres modifiés, mais il reste beaucoup à faire pour répondre aux nécessités immédiates. La délégation des Etats-Unis se félicite de l'accord conclu avec le PNUD en vue d'affecter en 1968 des conseillers industriels aux bureaux des représentants résidents dans certains pays en voie de développement, et elle espère que cet accord sera rapidement mis en pratique. L'ONUDI s'est chargée d'un certain nombre de projets industriels exécutés jusqu'à présent par d'autres organismes, et a fait à cet égard des progrès considérables. Il faut espérer que l'examen de nouveaux projets se fera, compte tenu des principes définis par le Conseil du développement industriel dans sa résolution 1 (I) et que, même dans le cas des projets en cours, on insistera sur ce qui est réalisable et sur la nécessité de se conformer aux principes en question.

17. L'un des aspects les plus importants du travail de l'ONUDI pourrait être le recours à l'expérience et aux connaissances techniques d'autres organismes, particulièrement l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui peuvent et doivent contribuer à l'industrialisation. Dans une installation ou dans une industrie donnée, la production soulève souvent des questions telles que la sécurité du travail, la formation professionnelle, l'instruction de base et l'insuffi-

sance de la production agricole, et l'industrialisation offre de larges possibilités de projets inter-institutions. Il est manifestement préférable que les organismes des Nations Unies entreprennent une action commune, plutôt que de voir chaque organisation s'efforcer d'atteindre séparément ses objectifs propres.

18. Les Etats-Unis apporteront tout leur appui au Colloque international sur le développement industriel, auquel participeront plus de 60 représentants du monde des affaires des Etats-Unis ainsi qu'une importante délégation de ce pays. Il faut espérer que le Colloque donnera rapidement des résultats utiles pour les pays en voie de développement.

19. Outre les crédits provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, l'ONUDI a obtenu des fonds grâce aux contributions versées au programme des Services industriels spéciaux et aux contributions promises à la Conférence pour les annonces de contributions au PNUD. La délégation des Etats-Unis n'est pas hostile à de telles contributions pendant la phase initiale des travaux de l'ONUDI, mais elle estime qu'en fin de compte, la nouvelle organisation devra avoir la même situation que les autres organisations participantes et chargées de l'exécution qui utilisent les ressources du PNUD. L'ONUDI, au titre de ses activités opérationnelles, reçoit également des fonds prélevés sur les crédits du programme ordinaire d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, et il est donc difficile de souscrire à l'idée que ses ressources financières sont insuffisantes. Si les activités de l'ONUDI sont freinées, c'est surtout parce que les Etats membres ne présentent pas assez de demandes d'aide concernant les projets de développement industriel. Rien n'indique que la portée et l'ampleur des demandes aient été influencées par une pénurie quelconque de fonds, et l'ONUDI devrait donc démontrer qu'elle est capable de fournir une assistance concrète, prompte et efficace pour répondre aux besoins de l'industrialisation.

20. Les Etats-Unis attachent une grande importance à l'ONUDI, dont ils attendent beaucoup, et ils croient que le succès de la deuxième décennie du développement dépendra largement des activités de la nouvelle organisation. Le Gouvernement des Etats-Unis continuera à appuyer activement l'ONUDI, et il compte bénéficier du soutien du secteur privé.

21. M. FIGUEREDO PLANCHART (Venezuela) exprime la gratitude de sa délégation au Gouvernement autrichien, qui a généreusement accueilli l'ONUDI en mettant à sa disposition tous les moyens nécessaires à son installation.

22. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa première session (A/6715/Rev.1) reflète les divergences d'opinions qui continuent de se manifester entre différents groupes de pays au sujet des programmes et du financement de l'ONUDI. La nouvelle organisation s'inscrit dans le processus de coopération internationale aux fins du développement économique des pays démunis, dans lequel la communauté internationale s'est engagée, et les pays développés doivent participer activement à cet effort, d'autant plus que c'est à eux qu'incombe la responsabilité de nombre des problèmes aigus que connaissent les pays en voie de développement.

23. Comme le Conseil l'a reconnu, tous les travaux de l'ONUDI doivent porter avant tout sur les activités opérationnelles, ce que reflète clairement le résumé des activités qui figure au paragraphe 4 du programme de travail de l'ONUDI pour 1968 (ID/B/20). Toutefois, comme l'indique ce paragraphe, les activités opérationnelles doivent s'inspirer des travaux de recherche exécutés par les services techniques du siège de l'ONUDI; la délégation vénézuélienne attache une grande importance à ces travaux de recherche en tant que moyen d'appliquer des techniques évoluées à l'industrie des pays en voie de développement et de déterminer si les projets sont techniquement et économiquement réalisables.

24. Les arrangements pris en vue de coordonner certaines activités de l'ONUDI avec celles de l'OIT et de la FAO sont encourageants et permettront à l'ONUDI de recourir à l'expérience fort utile d'autres institutions pour l'exécution des projets. La délégation vénézuélienne se félicite tout particulièrement des plans tendant à instituer un programme commun FAO/ONUDI dans le domaine des engrais; en effet, ce programme permettrait d'obtenir une assistance au titre de projets reposant sur les énormes réserves de gaz naturel que le Venezuela doit actuellement brûler. Cependant, nombre d'activités ne font l'objet d'aucun accord de coopération et de coordination, et la délégation vénézuélienne espère que, dans un proche avenir, on pourra faire état de certains progrès à cet égard.

25. M. PATRIOTA (Brésil) rappelle qu'à la première session du Conseil du développement industriel, sa délégation, qui a participé activement aux efforts qui ont abouti à la création de l'ONUDI, a fait connaître ses vues sur les activités immédiates et à plus longue échéance de l'ONUDI. Le rapport du Conseil (A/6715/Rev.1) reflète les principales inquiétudes des pays en voie de développement, et sa délégation l'appuie sans réserve.

26. Les objectifs et les fonctions de l'ONUDI sont clairement définis dans la deuxième partie de la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale. En ce qui concerne la coordination, les buts de cette résolution seront d'autant mieux atteints que l'ONUDI assumera progressivement — plutôt qu'immédiatement et complètement — un rôle central en la matière. Quoique certaines délégations aient préconisé une action plus poussée dans le domaine de l'agriculture et la production vivrière, la délégation brésilienne estime que la promotion du développement agricole et l'accroissement de la production dans le secteur primaire incombent essentiellement à la FAO, laquelle a été créée bien avant l'ONUDI et dispose actuellement à cette fin d'un budget annuel supérieur à 40 millions de dollars. Les activités de l'ONUDI devraient s'inspirer de la définition de l'industrialisation formulée à la troisième session du Comité du développement industriel^{1/}.

27. Si certaines activités opérationnelles contribuent à la diffusion de données pratiques d'expérience en matière d'industrialisation, c'est grâce à l'étude des relations entre les différents secteurs industriels dans le cadre du processus de développement que l'on

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Supplément No 14 (E/3781), par. 89.

pourra formuler de nouvelles politiques. Aussi l'ONUDI doit-elle s'attacher comme il convient à la recherche et permettre ainsi l'accélération de ses activités opérationnelles, de manière à faire face aux besoins et aux demandes des pays en voie de développement.

28. La délégation brésilienne aura l'occasion, lors de la prochaine session du Conseil du développement industriel, de faire connaître ses vues sur la structure de l'ONUDI et sur la création d'organes subsidiaires permanents analogues à ceux du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). A la première session du Conseil du développement industriel, elle a proposé que le Directeur exécutif de l'ONUDI fournisse des renseignements concernant les arrangements déjà conclus et en cours de négociations entre l'ONUDI et les commissions économiques régionales, ainsi que toute autre donnée pertinente touchant la question de la décentralisation ultérieure des activités de l'ONUDI, de manière que le Conseil puisse envisager de créer des centres régionaux et sous-régionaux en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Le Brésil, qui tient à indiquer qu'il souhaiterait accueillir un tel centre régional ou sous-régional, attend avec intérêt de connaître l'avis du Directeur exécutif quant à l'opportunité et au calendrier de la mise en place de ces services décentralisés.

29. Les méthodes de financement de l'ONUDI sont énoncées aux paragraphes 20 à 24 du dispositif de la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale. Pour l'ONUDI, le meilleur moyen d'accroître ses ressources est de recevoir des contributions volontaires au titre des activités opérationnelles, conformément à l'alinéa a du paragraphe 23 du dispositif de cette résolution. Lors de la première session du Conseil, on s'est accordé à reconnaître que l'ONUDI devait s'orienter de plus en plus vers des activités opérationnelles, et il est donc indispensable de disposer de plus de fonds pour ces activités.

30. La délégation brésilienne a déjà fait connaître ses vues préliminaires sur le programme de travail de l'ONUDI pour 1968 (ID/B/20) et formulera d'autres observations à ce sujet lors de la prochaine session du Conseil. Toutefois, elle se réjouit qu'on ait établi le programme de travail, dans la mesure du possible, en tenant compte des principes adoptés par le Conseil dans sa résolution 1 (I).

31. Elle se félicite des mesures prises par l'ONUDI dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement du commerce d'exportation et en coopération avec la CNUCED, le PNUD, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et les commissions économiques régionales. Il faut espérer qu'on instaurera une division rationnelle du travail, de manière à éviter les doubles emplois et la dispersion des ressources.

32. Le Brésil attache une grande importance au prochain Colloque international sur le développement industriel, où il sera représenté par une délégation composée de hauts fonctionnaires. Il faut espérer que les pays en voie de développement retireront des avantages directs du programme à long terme d'acti-

vités de développement industriel qui sera élaboré lors du Colloque et qui contribuera à accélérer le transfert des connaissances techniques vers ces pays et leur adaptation aux besoins de ces derniers.

33. M. JARAMILLO (Colombie) dit que sa délégation espère qu'une franche critique de la manière dont se sont déroulés les travaux de la première session du Conseil sur le développement industriel aboutira à des débats plus constructifs lors des sessions futures. Comme les membres du Conseil s'en souviendront, il avait été convenu de tenir un débat général qui a pris beaucoup de temps et a été en grande partie consacré à des déclarations sur des sujets économiques généraux plutôt qu'à l'industrialisation, de sorte que ce débat se poursuivait encore à la date prévue pour la clôture de la session. Ce n'est qu'en organisant des séances de nuit et en se réunissant le samedi et le dimanche que le Conseil a pu achever ses travaux; en comparant l'ordre du jour de la session avec les décisions prises, on se rend compte du peu de travail effectif accompli.

34. Vu qu'il est important que les pays développés appuient les activités de l'ONUDI, il est indispensable que les débats du Conseil revêtent un caractère administratif plutôt que politique. Après tout, l'industrialisation des pays en voie de développement est une question urgente, non seulement parce que ces pays ont besoin d'accroître leur production et d'utiliser leurs ressources naturelles de manière rentable, mais encore en raison des graves problèmes de main-d'œuvre que leur posent l'explosion démographique et l'exode rural. L'administration de l'ONUDI devrait donc être un modèle d'efficacité propre à inspirer la confiance et à attirer les immenses ressources techniques, scientifiques et financières dont l'Organisation a besoin pour s'acquitter de sa tâche.

35. M. LAVALLE (Guatemala) dit qu'en raison de l'importance considérable qu'il attache au développement industriel, son gouvernement a été particulièrement heureux de la création de l'ONUDI. En fait, depuis une vingtaine d'années, il encourage le développement industriel en prenant des mesures fiscales propres à encourager les investissements et les réinvestissements dans l'industrie et en créant des institutions pour la promotion des industries manufacturières et autres. Ces mesures, s'ajoutant à l'assistance technique et financière fournie par l'intermédiaire des organes d'intégration d'Amérique centrale et à l'appui du système bancaire national, ont permis au secteur manufacturier du Guatemala d'enregistrer ces dernières années un taux de croissance moyen de 10 p. 100, un des plus élevés en Amérique latine.

36. Les graves problèmes qui se posent aux pays en voie de développement en matière de population, d'emploi et de paiements ne peuvent être résolus que par l'introduction rapide de techniques modernes. L'une des principales fonctions de l'ONUDI est de coordonner à cette fin les activités de tous les organismes des Nations Unies dans le domaine industriel; elle réalise déjà des progrès à cet égard. Un exemple du genre de travail que l'ONUDI exécute pour permettre la réalisation de programmes coordonnés

dans les pays en voie de développement est l'étude réalisée par une équipe d'experts de l'ONUDI sur le potentiel industriel de l'Amérique centrale; le Guatemala a déjà retiré des avantages substantiels de cette étude sous la forme de conseils techniques.

37. La délégation guatémaltèque espère que les difficultés inhérentes au démarrage de toute nouvelle organisation seront aplanies dans un proche avenir et que l'ONUDI deviendra un instrument efficace et

cohérent de promotion de l'industrialisation dans les pays en voie de développement.

38. M. REISCH (Autriche) remercie les délégations qui ont évoqué les efforts faits par son gouvernement pour permettre à l'ONUDI de s'installer à Vienne dans les meilleures conditions et il assure la Commission que l'Autriche continuera de mettre tout en oeuvre pour assurer le succès de l'Organisation.

La séance est levée à 17 h 20.